

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes la Jolie
Canton d'Aubergenville
Communauté de Communes Seine-Mauldre

AN 2010 – N°2010-39



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEINE-MAULDRE**

Date convocation : 16/06/2010	Date d’Affichage : 16/06/2010	Nombre de délégués en exercice : 23	
Présents : 17	Ayant donné procuration : 4	Absents : 2	Votants : 21

L’an deux mille dix, le Vingt trois juin à vingt heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Seine-Mauldre, s’est réuni en son siège à la Mairie d’Aubergenville, 1, avenue de la Division Leclerc sous la présidence de Monsieur François BONY, Président de la Communauté de Communes Seine-Mauldre,

Présents :

Aubergenville : François BONY – Dominique BELHOMME – Alain RISPAL - Marie-Christine LOZACH - Fabienne PAULIN - Sophie PRIMAS

Aulnay-sur-Mauldre : Catherine DELAUNAY - Didier BROQUET - Marc ITEMAN

Bouafle : Pierre-Jacques MAISONNAVE - Sabine OLIVIER - Philippe SIMON

Flins-sur-Seine : Patrice HERAULT - Pascale LE FOLL - Serge THIBAUT

Nézel : Dominique TURPIN - Stéphane ANGOT

Absents ayant donné procuration :

Aubergenville : Bernard GRIGY (Procuration à Dominique BELHOMME)

Aulnay-sur-Mauldre : Claudine POLY (Procuration à Catherine DELAUNAY)

Bouafle : Gérard LAMMENS (Procuration à Philippe SIMON)

Nézel : Sandrine PINÇON (Procuration à Dominique TURPIN)

Absents :

Flins-sur-Seine : Pascal CHAVIGNY

Nézel : François Rémy MONNIER

Madame Marie-Christine LOZACH est désignée secrétaire de Séance.

OBJET : RAPPORT MORAL ET FINANCIER 2009/2010 DU THEATRE DE LA NACELLE

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1411-3,

Considérant que la Communauté de Communes Seine Mauldre est compétente pour la

construction, l’entretien et le fonctionnement d’équipements culturels,

- 1 – Délibération N°2010-39 du 23/6/2010

Informations sur l'acte	
Envoyé à	la préfecture de Versailles
le	29/06/2010
Accusé réception le	29/06/2010
Numéro de l'acte	DELIBERATION 2010-39 CC\$M

Considérant le contrat d'affermage signé entre la Communauté de Communes Seine Mauldre et l'association La Nacelle-Théâtre du Mantois le 1^{er} janvier 2010

Vu le Comité des Tutelles en date du 23 juin 2010,

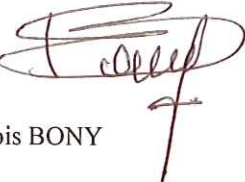
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

- ✓ **Prend acte** de la présentation du rapport moral et financier du théâtre de La Nacelle pour la saison 2009/2010.


Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Certifié exécutoire compte tenu de la
Transmission en Sous-préfecture le : 29 JUI 2010
Et de la publication le : 29 JUI 2010



Le Président,

François BONY



Le Président,

François BONY

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de Versailles
le	29/06/2010
Accusé réception le	29/06/2010
Numéro de l'acte	DELIBERATION 2010-39 CC\$M